

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le **jeudi 21 décembre 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué  
le :  
15 décembre 2023Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. Jean-Pierre SANSEN ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M.  
Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ;*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKASuppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON ;*CALL* : Mme Nadine DUCLOY ;Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ;

M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT

*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Christophe PILCH.Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel KRUSZKA représenté  
par Mme Nadine DUCLOIS ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Philippe  
KEMEL représenté par M. Alain MASSON.Secrétaire de séance : M. Pierre CHÉRETAdministration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Nathan  
DELGUSTE ; William CLEMENT ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPS**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Accusé de réception du  
contrôle de légalité  
Le :Publication  
Le :Certifié exécutoire  
Le :

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Aménagement d'une station-service au dépôt de Béthune-Washington – Modification du programme et ajustement de l'enveloppe prévisionnelle**

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2421-2 et suivants ;

Vu la délibération n°2019/87/CS du 19 décembre 2019 portant approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle pour le projet d'aménagement de la station-service au dépôt de Béthune-Washington ;

Vu le marché n°20SM09 en date du 8 septembre 2020 attribué à la Société AXONEO, sise 5 rue du Palmarès, 59650 Villeneuve d'Ascq ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation de la ligne 2 pour le projet BHNS à Béthune, Artois Mobilités a procédé à la réhabilitation en centre de remisage d'un ancien garage poids-lourds mis en service en janvier 2018.

Considérant qu'afin d'assurer le ravitaillement des bus remisés dans le dépôt, Artois Mobilités avait souhaiter équiper le dépôt de Washington d'une station de distribution de carburants et d'installer une cuve gasoil ;

Considérant qu'un programme de l'opération a été élaboré et qu'une enveloppe financière prévisionnelle avait été fixée et approuvé par l'assemblée délibérante et qu'un marché de maîtrise d'œuvre avait été attribué, puis partiellement exécuté, étant précisé que la phase avant-projet n'a jamais été finalisée ;

Considérant qu'Artois Mobilités a sollicité le titulaire pour une reprise des études visant à installer pour le projet de station-service non plus une cuve gasoil, mais une cuve de biocarburant, dont les caractéristiques techniques font évoluer à la marge le programme initialement défini, et nécessitent une mise à jour de l'enveloppe prévisionnelle, laquelle est également affectée par l'inflation, et les différentes indexations ;

Considérant que cette modification de programme doit être actée par le Comité syndical, de même que la mise à jour de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;

**Vu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** le programme modifié pour les opérations d'aménagement d'une station-service au dépôt de Béthune-Washington, conformément aux éléments ci-annexés.

**Article 2 : Réévalue** l'enveloppe prévisionnelle comme suit :

- Maîtrise d'œuvre et frais d'études divers : 52447 € HT
- Travaux : 508423 € HT décomposés comme suit :
  - Charpente métallique : 161916 € H.T.

- Voirie et réseaux divers : 153003 € H.T.
- Equipements gasoil : 153504 € H.T.
- Equipements biocarburant : 40000 € H.T.

**Article 3** : Précise qu'une proposition d'insertion de la station est annexée à la présente délibération

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

Fait et délibéré le 21 décembre 2023  
Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
Président d'Artois Mobilités

